

Prêt d'honneur Initiative Haute Vienne

INITIATIVE HAUTE VIENNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour la création ou la reprise, proposé par Initiative Haute Vienne, a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs d'activités éligibles sur le département de la Haute Vienne.

Il est nécessaire d'être :

- porteur d'un projet de création ou reprise d'activité ou chef d'entreprise de moins de cinq ans d'existence,
- dirigeant effectif de l'entreprise et posséder plus de 50 % du capital social sauf cas particulier des SCOP.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise doit être en règle avec les organismes sociaux et fiscaux

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant de 3 000 € à 7 500 € (déplafonnement jusqu'à 25 000 € pour les projets à fort potentiel).

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de 3 ans avec un différé de remboursement possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Haute Vienne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

INITIATIVE HAUTE VIENNE

- **Initiative Haute-Vienne**
16 Place Jourdan
BP 403
87011 LIMOGES
Téléphone : 05 55 45 15 51
Télécopie : 05 55 45 15 52
E-mail : accueil@initiative-hautevienne.fr